



**POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE**  
**COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)**  
**P.V. DE LA REUNION DU JEUDI 5 JANVIER 2023 A LIEVIN**

**PRESENTS** : Belkacem ABDELHAK, François CLERCQ, Jean-Paul DELPORTE, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Djamel HAROUN, Jean-François NIEMEZCKI, Michel ROBILLIART

**EXCUSES** : BEAUSSART Daniel, Martial BOURGEOIS, David D'ASCENZO, David DILIBERTO, Christophe MARTINEZ

**Assiste** : Maxime BABEUR

---

Vœux du Président de la Commission, Jean-Paul DELPORTE.

Le Président de la commission souhaite la bienvenue à Djamel HAROUN, membre désigné en tant que représentant des clubs de futsal.

La commission prend acte de la démission de Daniel BEAUSSART.

La commission en fera part à la direction de la Ligue afin qu'un représentant du District Côte d'Opale soit nommé.

→ **Point sur les obligations d'encadrement saison 2022-2023 :**

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AMIENS NEW TEAM Futsal	Seniors R2 Futsal	LENGELLE Sullivan	néant	CF Futsal Base	En fin de saison 2021-2022 la commission avait prolongé la dérogation jusqu'au 31/12/2022. Monsieur LENGELLE s'est inscrit au futsal initiation des 7 et 15/10/22 mais celui-ci a été annulé pour	<b>La commission rappelle que :</b> <b>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation</b>

					<p>insuffisance de candidats. Monsieur LENGELLE s'est ensuite inscrit au module futsal initiation des 3 et 10 décembre 2022 dans l'Artois. <b>Lors de la réunion du 17/11/2022, la commission avait alors décidé de prolonger de nouveau la dérogation en cas de présence de Monsieur LENGELLE à ce module, or ce dernier ne s'est pas présenté en formation.</b></p>	<p><b>irrégulière, de l'amende de 60 €.</b> <b>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</b> <b>1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière au-delà du délai des 30 jours.</b></p> <p><b>Depuis le début de la saison, 8 rencontres officielles se sont déroulées, championnat et coupes compris. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 480 €, et d'un retrait de 2 points au championnat seniors R2 Futsal pour les matches de championnat du 05/11/2022 et du 26/11/2022 disputés en infraction après le délai des 30 jours.</b></p>
AMIENS PORTO PORTUGAIS FC	U16 R2	LAROUSSI Nourredine	BEF	CFF3	Monsieur LAROUSSI, titulaire du BEF, remplace Monsieur DA CUNHA.	<b>Situation régularisée.</b>
AUBY VL FUTSAL	Seniors R2 Futsal	MAHAMMED Walid	Futsal initiation et entraînement	CF Futsal Base	Monsieur MAHAMMED s'engage à suivre la certification CF FUTSAL BASE cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</b></p>

						<b>joué en situation d'infraction.</b>
AVESNES/HELPE FC	Seniors R3	BLAMPAIN Xavier	BEF	BMF	Le club a fait appel de la décision prise par la commission le 17/11/2022.	<b>La commission est en attente de la décision de la commission d'appel.</b>
AVION CS	U15 Ligue	CHRETIEN Mickael	I1	CFF2	Monsieur CHRETIEN s'engage à suivre la formation CFF2 et la certification CFF2 cette saison.	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la formation CFF2 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
BAISIEUX PATRO AS	Seniors R3	MOORTHAMER Anthony	BEF	BMF	Monsieur MOORTHAMER remplace Monsieur TREHOUT en date du 07/12/2022.	<b>Situation régularisée.</b>
BEUVRAGE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	ARBOUCHE Abdelali HADIR Mourad	néant	CF FUTSAL BASE	Le club engage les 2 éducateurs à suivre les modules futsal initiation et futsal entraînement ainsi que la certification futsal base cette saison.	<b>La commission précise que la dérogation ne peut être accordée que pour un seul éducateur (entraîneur principal) et demande au club :</b> - de désigner l'entraîneur principal - de lui transmettre l'engagement écrit de ce dernier à suivre les modules futsal initiation et futsal entraînement ainsi que la certification futsal base avant la fin de la saison 2022-2023.
CALAIS BEAU MARAIS F	Seniors R3	LONCKE Cyril	BEF	BMF	La commission prend note que Monsieur Cyril LONCKE est	<b>La commission demande au club de l'avertir lorsque Monsieur DARCY aura régularisé sa situation et sera</b>

					maintenu dans ses fonctions jusqu'à régularisation de la situation de Monsieur Donat DARCY. Ce dernier est inscrit à la FPC des 12 et 13 janvier à Liévin.	<b>désigné entraîneur principal de l'équipe.</b>
CALAIS UNION FUTSAL	Seniors R2 Futsal	LEMAITRE Sylvain	Futsal initiation et futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur LEMAITRE s'engage à suivre la certification CF FUTSAL BASE cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CAUDRY ES	U14 Ligue	VERWAERDE Celian	U13	CFF2	Le club a effectué une demande de licence animateur pour Monsieur VERWAERDE et celle-ci a été validée.	<b>Situation régularisée</b>
CHATEAU THIERRY ETAMPES FC	U14 Ligue	SERRA Pierre	I2	CFF2	Le club a effectué une demande de licence éducateur fédéral pour Monsieur SERRA et celle-ci a été validée.	<b>Situation régularisée</b>
COQUELLES SC	U17 R2	KOHL Raphael	U11, U15	CFF3	Le club a effectué une demande de licence animateur pour Monsieur KOHL et celle-ci a été validée.	<b>Situation régularisée</b>
COURCELLES FUTSAL	Seniors R2 Futsal	DOUAH Ahmed	néant	CF Futsal Base	Monsieur DOUAH s'engage à suivre les modules futsal initiation et futsal entraînement ainsi que la	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :

					certification CF FUTSAL BASE cette saison.	<p>L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre les modules futsal initiation et futsal entrainement ainsi que la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CREIL AFC	U17 R2	SAKHO Alhassane	U17/19	CFF3	Monsieur SAKHO s'engage à suivre le module seniors et la certification CFF3 cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre le module seniors et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CREIL AFC	U14 Ligue	TCHANA Jimmy	En cours BEF	CFF3	Monsieur TCHANA est en cours de formation BEF 2022-2023.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p>

						<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BEF 2022-2023.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CREIL FUTSAL	Seniors R2 Futsal	CHAABAN Rida	Futsal initiation et futsal entraînement	CF FUTSAL BASE	Monsieur CHAABAN s'engage à suivre la certification CF FUTSAL BASE cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ESCAUDOEUVRES CAS	Seniors R2	LE BACQ Jonathan	BEF	BEF	Le club a effectué une demande de licence technique régionale pour Monsieur LE BACQ et celle-ci a été validée.	<b>Situation régularisée</b>
ESQUELBECQ US	Seniors R2	BIANCO Giuseppe	BEF	BEF	Monsieur BIANCO remplace Monsieur PICOT en date du 06/12/2022.	<b>Situation régularisée.</b>
GRANDE SYNTHÉ	Seniors R2	EL ABBASSI Habib	Néant	CF FUTSAL BASE	En fin de saison 2021-2022 la	<b>La commission prolonge la dérogation jusqu'à la</b>

FUTSAL	Futsal				commission avait prolongé la dérogation jusqu'au 31/12/2022. Monsieur EL ABBASSI s'est inscrit au module futsal initiation en octobre 2022 dans le District Côte d'Opale mais celui-ci a été reporté les 13 et 20 janvier 2023.	<b>fin de saison 2022-2023 sous réserve de la présence de Monsieur EL ABBASSI au module futsal initiation programmé les 13 et 20 janvier 2023 dans le District Côte d'Opale.</b>
HARLY QUENTIN HQ	U17 R2	NOGUEIRA MARTINS José Augusto	CFF1, seniors	CFF3	Monsieur NOGUEIRA MARTINS s'engage à suivre le module U17/19 et la certification CFF3 cette saison.	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre le module U17/19 et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
HELLEMMES AS	Seniors R2	TAFFOREAU Grégory	BEF	BEF	Le club a effectué une demande de licence technique régionale pour Monsieur TAFFOREAU et celle-ci a été validée.	<b>Situation régularisée</b>
HESDIN O	Seniors R2 féminines	Drouvin José	U17/19	CFF3	La commission prend connaissance du mail du club.	<b>La commission prolonge la dérogation jusqu'à la fin de saison 2022-2023 sous réserve de la présence de Monsieur DROUVIN au module seniors programmé les 13 et 14 février 2023 à ST MARTIN BOULOGNE.</b>
LA MONTOYE FC	Seniors R3	DIAWARA Sidy	BMF	BMF	Le club a effectué une demande de licence technique régionale pour Monsieur DIAWARA et celle-	<b>Situation régularisée</b>

					ci a été validée.	
LABEUVRIERES ES	Seniors R3	RINGARD David	BMF	BMF	Le club a effectué une demande de licence technique régionale pour Monsieur RINGARD et celle-ci est en cours de traitement.	<b>La situation sera réexaminée lors de la prochaine réunion.</b>
LE TOUQUET AFC	Seniors R2	MAQUINGHEN Cédric	BEF	BEF	Le club a effectué une demande de licence technique régionale pour Monsieur MAQUINGHEN et celle-ci a été validée.	<b>Situation régularisée</b>
LILLERS FC	Seniors R2 Féminines	BOSSEAU Ludovic	BMF	CFF3	Monsieur BOSSEAU est désigné entraîneur principal de l'équipe, or ce dernier encadre déjà l'équipe U18F R1 en tant qu'entraîneur principal.	<b>La commission précise au club qu'un licencié technique régional bénévole ne peut pas encadrer 2 équipes à obligations et demande au club de régulariser la situation dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent procès-verbal.</b>
LOOS OLIVEAUX AS	Seniors R2 Futsal	AKKABI Brahim	Futsal initiation et entraînement	CF Futsal Base	Monsieur AKKABI s'engage à suivre la certification CF FUTSAL BASE cette saison.	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
MERICOURT FUTSAL	Seniors R2 Futsal	MAMZA Khalid	Futsal initiation et entraînement	CF Futsal Base	Monsieur MAMZA s'engage à suivre la certification CF FUTSAL BASE cette saison. Le club demande l'exonération de l'amende de 85 € infligée par la	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;

					commission le 17/11/2022.	<p>L'éducateur doit suivre la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p><b>La commission maintient l'amende de 85 €.</b></p>
MIANNAY JS	Seniors R3	DELAPORTE Olivier	BMF	BMF	Monsieur Olivier DELAPORTE remplace Stéphane DEVAUX	<b>Situation régularisée</b>
NOYON FCJ	U14 Ligue	BALI Mohamed	I1, U17/19, Seniors	CFF2	Monsieur BALI s'engage à suivre la formation CFF2 et la certification CFF2 cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF2 et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
PONT DE LA DEULE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	BENZITOUNI Merouane	Néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur BENZITOUNI s'engage à suivre les modules futsal initiation et futsal entrainement ainsi que la	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :

					certification CF FUTSAL BASE cette saison.	<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre les modules futsal initiation et futsal entraînement ainsi que la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
PREMONTRE US	U18 R2	TREDEZ Mathieu	I2	CFF3	Monsieur TREDEZ s'engage à suivre la formation CFF3 et la certification CFF3 cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF3 et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
PROVIN US	Seniors R2	BETTREMIEUX Cédric	BEF	BEF	La commission précise que la demande de dérogation pour Monsieur MOUSSAOUI a été refusée le 17/11/2022 car ce	<b>La commission accorde une dérogation jusqu'au 13 janvier 2023, sous réserve de la présence de Monsieur BETTREMIEUX à la FPC des 12 et 13 janvier 2023 à Liévin. A l'issue de la session, le</b>

					<p>dernier ne possède aucun diplôme d'éducateur et n'est pas monté avec son équipe à l'issue de la saison 2021-2022.</p> <p>Monsieur BETTREMIEUX, en infraction vis à vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans, est inscrit à la FPC des 12 et 13 janvier 2023 à Liévin.</p>	<p><b>club devra effectuer la demande de licence technique régionale pour Monsieur BETTREMIEUX.</b></p>
SIN LES EPIS FOOT	Seniors R3	DILLIES Philippe	BMF	BMF	<p>Le club a effectué une demande de licence technique régionale pour Monsieur DILLIES et celle-ci a été validée.</p>	<p><b>Situation régularisée</b></p>
SIN LE NOBLE EPIS Futsal	Seniors R2 Futsal	ABAR Jamal	néant	CF FUTSAL Base	<p>La dérogation a été accordée lors de la réunion du 17/11/2022. Cependant, le club souhaite remplacer Monsieur Jamal ABAR par Monsieur Théo LUCIDARME qui a suivi le module futsal Initiation des 3 et 10/12/2022 à La Bassée.</p>	<p><b>La commission demande au club de lui transmettre une demande de dérogation avec un engagement écrit de l'éducateur à suivre le module futsal entraînement et la certification futsal base avant la fin de la saison 2022-2023.</b></p> <p><b>La situation sera réexaminée par la commission lors de la prochaine réunion.</b></p>
VILLENEUVE D'ASCQ FF	U18 R1 féminines	SAIDI Mélina	En cours BMF apprentissage	CFF3	<p>Madame SAIDI est en cours de formation BMF apprentissage 2022-2023.</p>	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF apprentissage 2022-2023.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</b></p>

						<b>joué en situation d'infraction.</b>
WASQUEHAL F	U17 R2	JOVENIAUX Adrien	En cours BMF	CFF3	Monsieur JOVENIAUX est en cours de formation BMF apprentissage 2022-2023.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF apprentissage 2022-2023.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
WIMEREUX Futsal	Seniors R2 Futsal	TERNISIEN Tony	l1	CF FUTSAL BASE	Monsieur TERNISIEN s'engage à suivre les modules futsal initiation et futsal entraînement ainsi que la certification CF FUTSAL BASE cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre les modules futsal initiation et futsal entraînement ainsi que la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>

### → Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

### → Demande d'équivalence BEF :

MERRY Mustapha : Dossier validé

→ Prochaine CRSEE : Date à déterminer

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

**Jean-Paul DELPORTE**  
**Président CRSEE**